

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication : **2 547 711**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

⑳ N° d'enregistrement national : **83 10211**

⑤① Int Cl³ : A 47 F 10/04; B 62 B 3/00.

⑫ **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION** A2
À UN BREVET D'INVENTION

②② Date de dépôt : 21 juin 1983.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 52 du 28 décembre 1984.

⑥③ Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *CAILLAUD Jean-Claude et CAILLAUD
Maryse.* — FR.

⑦② Inventeur(s) : Jean-Claude Caillaud et Maryse Caillaud.

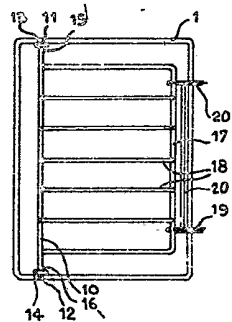
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : André Dejoux.

⑤④ **Paniers de ménagères adaptés pour chariots de manutention de magasins à grande surface et chariots.**

⑤⑦ Un panier métallique, s'adaptant sur un chariot, comporte un fond ouvrant vers le bas pouvant être soit posé, soit articulé sur un cadre inférieur et verrouillé; un récipient en matériau de faible coefficient de transmission de chaleur est prévu pour se loger dans ledit panier qui peut recevoir en outre une grille pour ranger des bouteilles.

Ce panier se fixe sur un chariot pliant qui est prévu pour recevoir également un siège de bébé pouvant se poser également sur le dossier des sièges d'automobile.



FR 2 547 711 - A2

D

- 1 -

Paniers de ménagères adaptés pour chariots de manutention de magasins à grande surface et chariots.

Le brevet principal concerne les paniers de ménagères adaptés pour chariots
5 de manutention de magasins à grande surface et ces chariots.

La présente addition a pour objet d'apporter des perfectionnements aux paniers et chariots.

Il existe déjà des caisses de magasins à grande surface équipées de lecteurs optiques de codes à barres figurant actuellement sur presque tous
10 les produits distribués par ces magasins. Il sera donc nécessaire de pouvoir vider complètement les paniers pour faire passer tous les produits sous les lecteurs optiques des caisses enregistreuses qui vont bientôt se généraliser.

De plus, pour transporter les paniers et un chariot annexe de manutention
15 dans le coffre des voitures de tourisme généralement utilisées par les ménagères pour aller faire leurs achats dans ce type de magasins, il est préférable que ces paniers et chariot soient le moins encombrants possibles. Il en est de même pour le siège de bébé se montant sur les chariots.

Tels qu'ils sont décrits dans les revendications, les paniers comportent
20 un fond ouvrant vers le bas permettant le pivotement latéral du panier et son vidage rapide, ledit fond étant soit posé, soit articulé et muni d'un moyen de verrouillage.

Selon une seconde version de l'invention, lesdits paniers sont munis d'une ossature métallique pliable, coopérant avec une poche en toile solidaire
25 du cadre supérieur dudit panier.

Selon une troisième version de l'invention, lesdits paniers comportent un volume additionnel amovible en matériau à très faible coefficient de transmission thermique, ces volumes n'occupent qu'une partie du volume des paniers.

30 Selon une quatrième version de l'invention, les sièges pour bébés se montant sur les chariots de manutention des magasins ou sur les chariots annexes, sont prévus pour être pliés et rangés dans le coffre des véhicules et/ou pour s'accrocher sur le dossier des fauteuils de voitures, le bébé étant maintenu par au moins une sangle, comme sur les sièges actuels.

35 Selon une cinquième version de l'invention, le chariot annexe de manutention des paniers est rendu complètement repliable au moyen d'un système à leviers.

- 2 -

Les avantages apportés par ces perfectionnements sont les suivants:

- vidage rapide des paniers dans les magasins équipés de caisses à lecture optique, d'où un gain de temps;
- 5 - très faible encombrement des paniers pliables pour leur rangement dans le coffre des voitures;
- siège de bébé pouvant être utilisé aussi bien dans la voiture servant à aller faire les achats, posé sur le dossier d'un fauteuil, que sur les chariots de manutention des magasins, ledit siège se repliant complètement
- 10 pour son rangement éventuel dans le coffre du véhicule ou à la maison;
- gain de place dans les paniers destinés à transporter des produits alimentaires congelés ou surgelés, lorsque l'on a pas besoin de la totalité du volume du panier en utilisant un récipient n'occupant dans le panier que la place nécessaire aux achats prévus et laissant libre le reste du
- 15 volume du panier;
- chariot annexe de manutention complètement repliable pour réduire le volume occupé lorsqu'il n'est pas utilisé.

L'invention est décrite en détail dans le texte qui suit en référence aux

20 dessins annexés dans lesquels:

- la fig.1 montre, vu en perspective, un premier exemple de fond de panier selon l'invention;
- la fig.2 montre le détail de constitution et d'appui du fond de la fig.1 sur le cadre inférieur d'un panier selon l'invention;
- 25 - la fig.3 montre, en vue de dessus, un exemple de fond de panier articulé selon l'invention, maintenu par un verrouillage à leviers;
- les fig.4,5 et 6, montrent les détails de réalisation du fond de la fig.3;
- la fig.7 montre un autre exemple de fond de panier articulé selon l'in-
- 30 vention, maintenu fermé par un verrouillage à ressort;
- les fig.8,9,10 et 11, montrent les détails de réalisation du fond de la fig.7;
- la fig.12 montre un exemple de réalisation d'un panier repliable selon l'invention;
- 35 - la fig.13 montre un exemple de panier selon l'invention, comportant un récipient de maintien au froid d'aliments congelés adapté aux paniers selon l'invention et n'occupant qu'une partie du volume dudit panier;
- la fig.14 montre un exemple de siège de bébé selon l'invention s'adaptant à la fois sur les chariots et sur les fauteuils de voitures;
- 40 - la fig.15 montre, en vue de dessus, un exemple de chariot annexe repliable
- les fig.16,17,18, montrent un panier transformé en casier à bouteilles

Le fond de panier représenté sur les fig.1 et 2 est prévu pour s'appuyer sur le cadre inférieur 1 (fig.2) des paniers selon l'invention au moyen de deux traverses en bout 2,3, se centrant à l'intérieur du cadre 1 par leurs extrémités 4,5, repliées vers le haut .

Les traverses 2,3, sont réunies par des barres 6,7, comportant des tiges 8 soudées soit sur le dessus, soit entre les barres 6,7. Une anse 9 inclinée contre le flanc du panier est soudée sur le dessus des extrémités 4 des traverses 2,3; elle permet de dégager les extrémités 4 de leur appui pour basculer latéralement le panier et le vider très rapidement en glissant sur le tapis transfert de la caisse les produits reposant sur le fond du panier.

La fig.3 montre, en vue de dessus, un exemple de fond de panier articulé dans le cadre inférieur 1 des paniers selon l'invention. Il comporte une barre 10 articulée à ses extrémités 11,12, dans des paliers 13,14, et maintenue en place par des butées 15,16, obtenues par écrasement à la pince après mise en place. Sur la barre 10 est soudé un fil 17 plié en U, des fils 18 constituent le grillage du fond. Le maintien du fond est assuré par deux leviers 19,20, (fig.5), reliés entre eux par une barre 20A et articulés sur une boucle 21 soudée sur une barre 22 du flanc du panier et engagés chacun dans un dégagement plié 23 (fig.6) du cadre 17.

Les fig.7,8,9,10 et 11 montrent un autre exemple de fond articulé maintenu en place par un verrouillage à ressort. Il comporte la même articulation que sur la fig.3, sur laquelle sont soudées des traverses 25,26, terminées par une boucle 27 (fig.8), réunies entre elles par une barre 28. Des fils métalliques 29 sont soudés entre les barres 10 et 28; deux tiges de verrouillage 30,31, guidées sur des paliers 32,33 (fig.9) et 10 et engagées dans des boucles 27 du fond le maintienne verrouillé sous l'action d'un ressort de compression 36 agissant sur deux poignées de manoeuvre 37,38, serties ou soudées sur les tiges 30,31. Pour ouvrir le fond, on exerce manuellement une pression sur les poignées 37,38, ce qui a pour effet de libérer les boucles 27 du fond, les tiges 30,31, venant en butée sur les bossages 39,40.

La fig.12 montre un exemple de panier pliant coopérant avec une poche de toile (non représentée) accrochée sur le cadre supérieur 45 qui reçoit également les poignées articulées 46,47, et des clips 48,49, pour assurer l'immobilisation sur les chariots de manutention, ainsi que des flancs 50,51, articulés en 52,53. La partie inférieure 54 du flanc 50 reçoit deux crochets 55,56, se verrouillant sur la partie inférieure 57 du flanc

51 à l'intérieur de la poche, ce qui la maintient en forme et donne la rigidité au panier. Des dégagements sont prévus au fond de la poche pour permettre le clippage sur les chariots.

5

La fig.13 montre schématiquement l'ossature d'un panier selon l'invention dans lequel on a mis un récipient destiné à contenir des produits alimentaires congelés et à les maintenir au froid. Au fond de ce récipient, on a mis une poche en matériau étanche remplie de glaçons ou d'eau transformée en glace dans le casier de congélation des réfrigérateurs ou congélateurs. Le récipient, en matériau à très faible coefficient de transmission thermique peut n'occuper, comme sur la fig.13, que le tiers ou bien la moitié du volume du panier de façon à pouvoir utiliser le volume libre pour d'autres achats. Pour permettre d'allonger la durée entre l'achat de produits congelés et le retour à la maison, sans nuire à leur qualité, on a surmoulé les parois 61 du récipient sur des panneaux 62 ou 63 comportant des cellules 64 contenant de l'eau ou un fluide de réfrigération. Pour assurer une bonne rigidité des parois, on a prévu des trous entre les cellules de façon à assurer localement une continuité de la matière entre les panneaux qui peuvent être réalisés en matière plastique souple, rigide ou semi-rigide.

Avant l'usage, on met ces récipients dans le congélateur pendant une durée suffisante pour transformer l'eau ou le fluide réfrigérant en glace. On peut utiliser soit le couvercle réfrigéré, soit la totalité du récipient. L'utilisation de matériau rigide thermoformé en deux parties collées, permet de bien répartir les volumes réfrigérés coopérant avec le matériau des parois pour obtenir le maximum de capacité et de durée de maintien de la réfrigération des produits alimentaires. Ces récipients peuvent être utilisés pour le camping ou le pique-nique.

La fig.14 montre un exemple de siège de bébé simplifié par rapport à celui du brevet principal, pouvant s'accrocher sur le dessus du dossier des fauteuils de voitures au moyen de crochets 65,66, à la partie supérieure des montants 68,69, qui reposent sur la barre supérieure 67 des chariots de manutention, il est maintenu éventuellement par deux clips 70,71, sur la traverse 72 d'accrochage des paniers. Les montants 68,69, sont reliés entre eux par le dossier 73 et les articulations 74 de chaque côté de l'ossature 76 du coussin 75. L'ossature 76 se prolonge en 77 de chaque côté à l'arrière de façon à assurer l'immobilisation latérale du siège entre les montants 78 du chariot. Le pliage s'effectue en décrochant les biellettes 79,80, de leur axe support 81 solidaire de

l'ossature 76 et en rapprochant le coussin 75 contre le dossier 73. On peut éventuellement prévoir un verrouillage en position fermée au moyen d'un levier. Les bielles 79,80, peuvent comporter une poignée de manipulation chacune pour permettre d'accrocher le siège sur un chariot ou dans la voiture sans retirer le bébé tenu par au moins une sangle.

La fig. 15 montre, en vue de dessus, un exemple de mécanisme de pliage d'un chariot annexe de manutention des paniers selon l'invention. Il comporte deux traverses 85,86, équipées chacune de deux roulettes fixées en 87,88,89,90, sous les traverses 85,86. Lesdites traverses comportent chacune deux clips 91,92 et 93,94, d'immobilisation du panier inférieur. Le mécanisme de pliage est constitué par deux paires de leviers 95,96, et 97,98, articulés respectivement en 99,100 et 101,102, sur des plaques 103,104, soudées sur les traverses, l'autre extrémité de ces leviers comporte une articulation mobile 105,106, et 107,108, se déplaçant dans une lumière 109 de plaques 110,111 et 112,113, soudées sur les traverses 85,86. Le verrouillage en position d'utilisation, chariot déplié, est assuré par le montant vertical de manoeuvre 115 engagé dans des portions de tubes de positionnement 116,117, solidaires des traverses 85,86, et par une barre 118 dont les extrémités, repliées vers le bas, sont engagées dans les rainures 109 des plaques 112,113. On peut prévoir un levier de verrouillage empêchant les articulations mobiles 107,108, de se déplacer dans leur rainure. De même, on peut prévoir un levier de verrouillage pour maintenir le chariot en position repliée.

Les fig.16,17 et 18 montrent un panier selon l'invention transformé en casier à bouteilles. Le panier 120 reçoit, au voisinage du fond, une grille métallique amovible comportant un cadre 121, deux barres longitudinales 122 et trois barres latérales 123 soudées pour séparer les bouteilles 124. Au voisinage du cadre supérieur 125 du panier, on a placé un second cadre amovible 126 de positionnement des bouteilles identique au cadre 121 (fig.18). Le cadre 126 comporte, en plus du cadre 121, un cadre extérieur de centrage assurant le maintien à la partie supérieure du panier. Ces cadres sont simplement posés. On peut leur prévoir des crochets de positionnement sur le panier. De même, on peut prévoir de telles grilles de positionnement amovibles en matière plastique moulée pour les paniers multifonctionnels également en matière plastique. Pour les cas où l'on ne désire pas ramener un plein casier de bouteilles, on peut utiliser deux 1/2 grilles de séparation occupant seulement

- 6 -

la moitié des paniers, axe XX', c'est-à-dire par exemple pour 6 bouteilles au lieu de 12.

Ces demi-grilles sont préférablement munies de crochets pour les maintenir contre l'un des bouts du panier. On peut ainsi utiliser l'espace laissé libre pour ranger d'autres produits.

- 1 -

R E V E N D I C A T I O N S :

1 - Paniers de ménagères adaptés pour chariots de manutention de magasins à grande surface et chariots selon la revendication 1 du brevet principal, 5 caractérisés en ce que lesdits paniers comportent un fond ouvrant vers le bas et un moyen pour maintenir le fond fermé à l'intérieur du cadre inférieur (1) des paniers.

2 - Paniers selon 1, caractérisés en ce que le fond ouvrant comporte deux 10 traverses en bout (2,3) se centrant, par leurs extrémités (4,5), à l'intérieur du cadre inférieur (1) du fond des paniers et s'appuyant sur ledit cadre, et en ce qu'une anse (9), soudée sur l'extrémité (4) des traverses, inclinée contre le flanc des paniers, est prévue pour assurer l'ouverture dudit fond.

15 3 - Paniers selon 1, caractérisés en ce que le fond ouvrant comporte une barre (10) s'articulant à ses deux extrémités (11,12) sur le cadre (1) du fond du panier, et est maintenu fermé par au moins un crochet (19,20) sur la seconde barre (17) du fond.

20 4 - Paniers selon 1 et 3, caractérisés en ce que le moyen de fermeture du fond articulé est constitué par un verrou manoeuvrant simultanément deux tiges (30,31) maintenues en position de fermeture dans des paliers de guidage (32,33 et 34,35) par un ressort de compression (36) engagé sur l'extrémité intérieure des tiges (30,31), leur autre extrémité étant enga- 25 gée respectivement dans les boucles (27) des traverses (25,26), chaque tige (30,31) comportant une poignée de manoeuvre (37,38).

5 - Paniers selon 1 et 5 du brevet principal, caractérisés en ce que la poche en toile desdits paniers est maintenue en forme par une ossature 30 métallique pliable comportant un cadre supérieur (45) coopérant avec deux parties latérales (50,51) articulées sur le cadre (45) et maintenues en place, à l'intérieur de la poche par deux crochets (55,56) articulés sur la partie basse de l'une des parties latérales (54) et se verrouillant sur la seconde partie latérale (57).

35

6 - Paniers selon 1 et 6 du brevet principal, caractérisés en ce que les récipients en matériau à très faible coefficient de transmission thermique pour le maintien à faible température de produits congelés dans les paniers, n'occupent qu'une partie du volume disponible.

40

- 8 -

7 - Chariots selon 1 et 8 du brevet principal, caractérisés en ce que le siège amovible de bébé comporte un cadre constitué par deux montants latéraux (68,69) se terminant à leur extrémité supérieure par un crochet (65,66) destiné à la pose sur le dossier des sièges de voitures, reliés entre eux par un dossier (73), et à leur extrémité inférieure par l'arrière de l'ossature (76) d'un siège (75) articulé en (74) de chaque côté, et en ce que le siège est maintenu en place par deux barres (78,79) articulées sur les montants à leur extrémité supérieure et engagées, à leur extrémité inférieure, chacune dans un axe support (81) de façon amovible, et en ce que l'ossature (76) se prolonge vers l'arrière en (77) pour immobiliser le siège latéralement entre les montants de manoeuvre des chariots en coopération avec des clips (70,71).

8 - Chariots selon 1 et 9 du brevet principal, caractérisés en ce que le châssis des chariots annexes de manutention des paniers est rendu pliant au moyen d'un jeu de leviers articulés (95,96,97,98) permettant de rapprocher les deux traverses longitudinales (85,86) portant des roulettes de manoeuvre et des clips (90,91,92,93) d'immobilisation des paniers inférieurs, et en ce que le montant vertical (115) de manoeuvre est engagé sur des portions de tubes (116,117) solidaires des traverses (85,86) et coopère avec une barre (118) comportant deux extrémités prévues pour s'engager dans des rainures (109) des articulations mobiles des leviers, pour maintenir le chariot en position d'utilisation.

9 - Paniers selon 1 du brevet principal, caractérisés en ce qu'ils sont transformés en casiers à bouteilles au moyen de l'adjonction d'un cadre inférieur amovible (121) comportant une grille de séparation des bouteilles, ledit cadre étant posé au voisinage du fond des paniers, et d'un second cadre amovible (126) identique au précédent, mais comportant en plus un cadre extérieur (127) assurant le positionnement à la partie supérieure des paniers, et en ce que les deux grilles de séparation des bouteilles occupent seulement la moitié des paniers, et en ce que lesdits cadres sont munis de moyens d'accrochage sur au moins un flanc desdits paniers.

10 - Paniers selon 1 et 6 du brevet principal et selon 1 et 6 de l'addition, caractérisés en ce que les parois du récipient de maintien au froid des produits congelés comportent des alvéoles étanches incluses au moulage, et en ce que lesdites alvéoles contiennent un fluide de réfrigération.

1x4

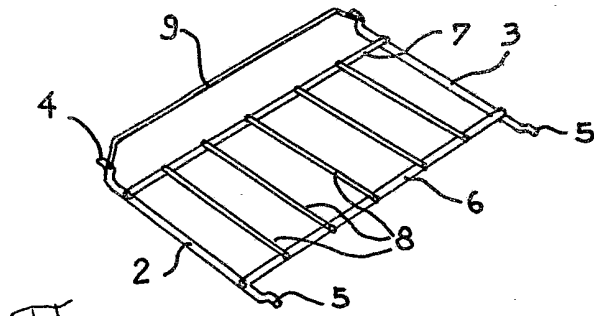


FIG. 1

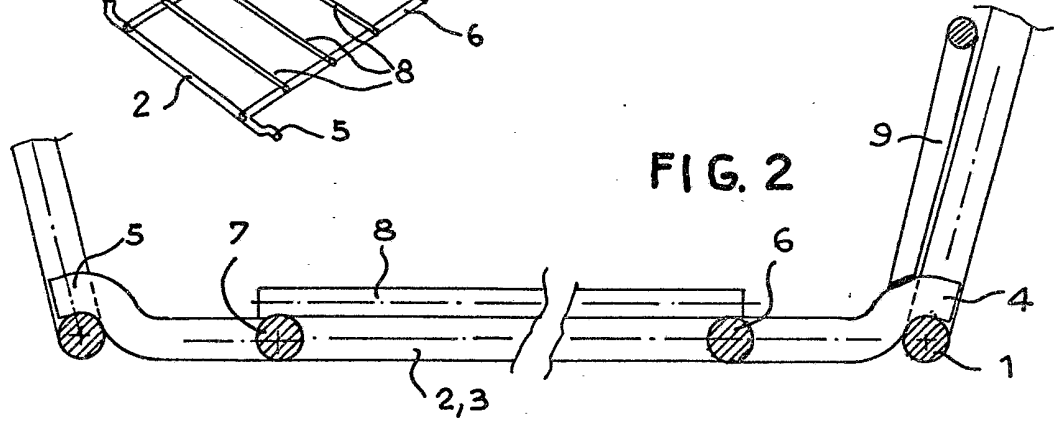


FIG. 2

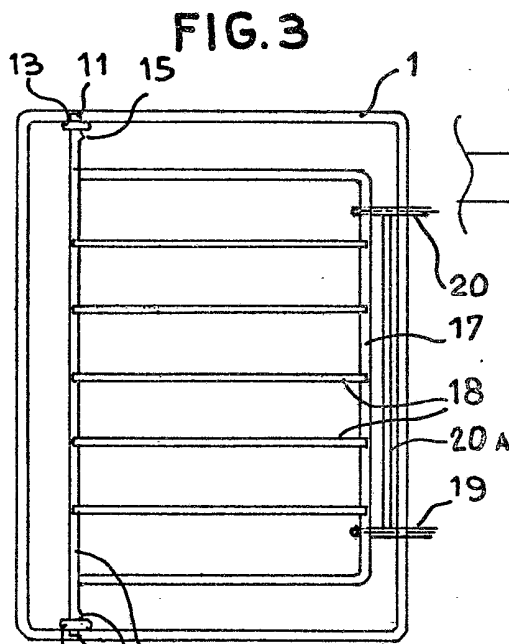


FIG. 3

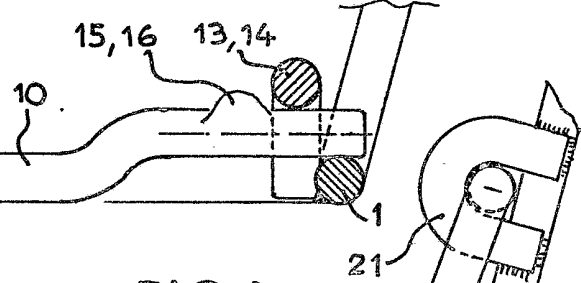


FIG. 4

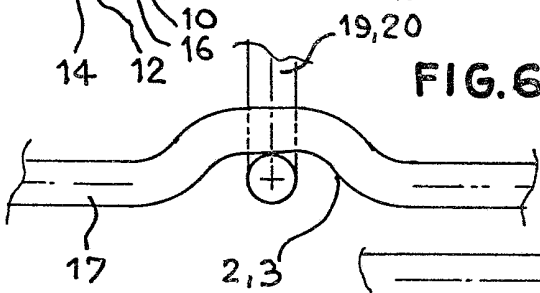


FIG. 5

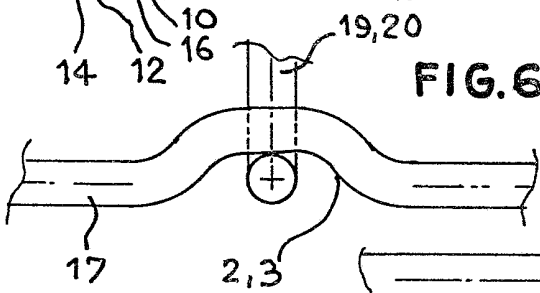


FIG. 6

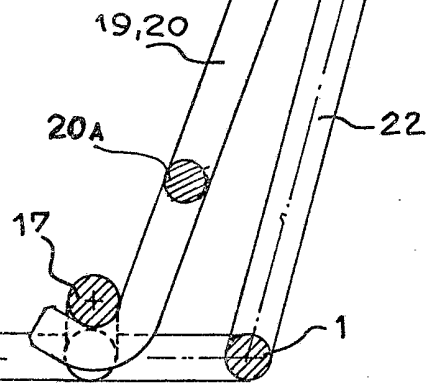


FIG. 7

2 x 4

FIG. 7

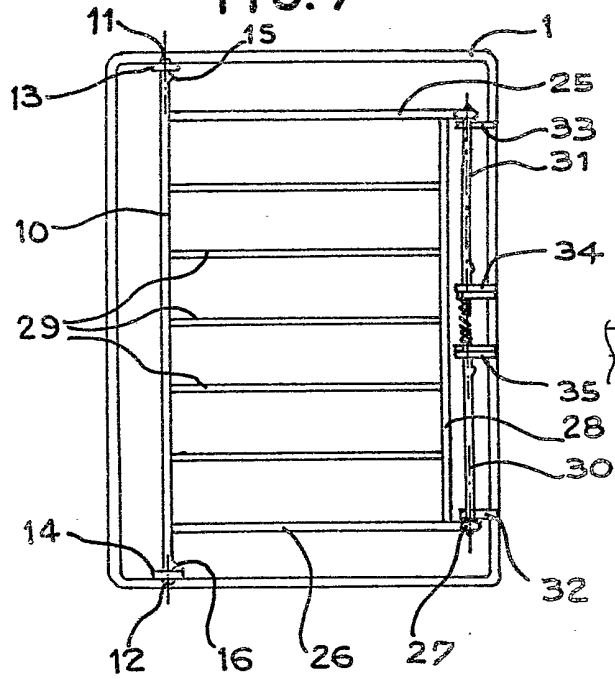


FIG. 8

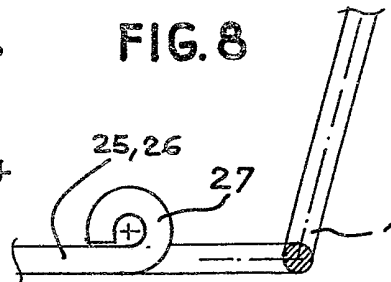


FIG. 9

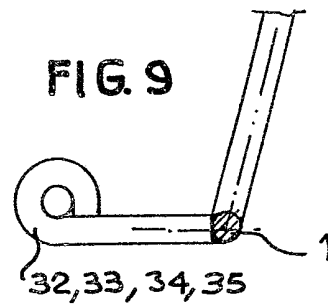


FIG. 10

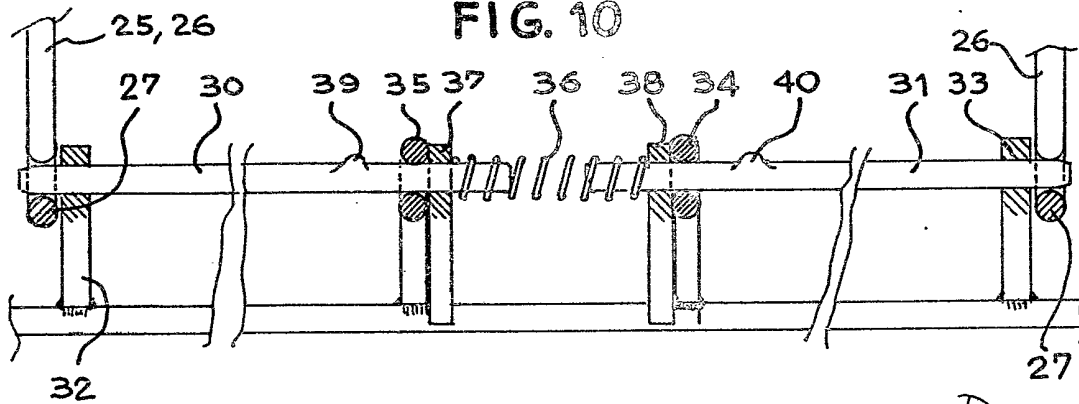
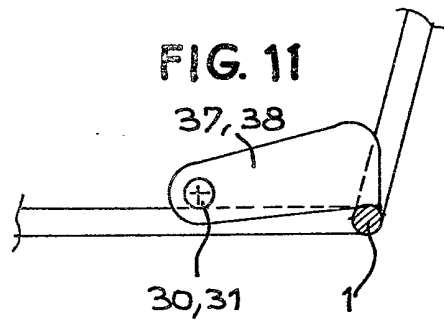


FIG. 11



3x4

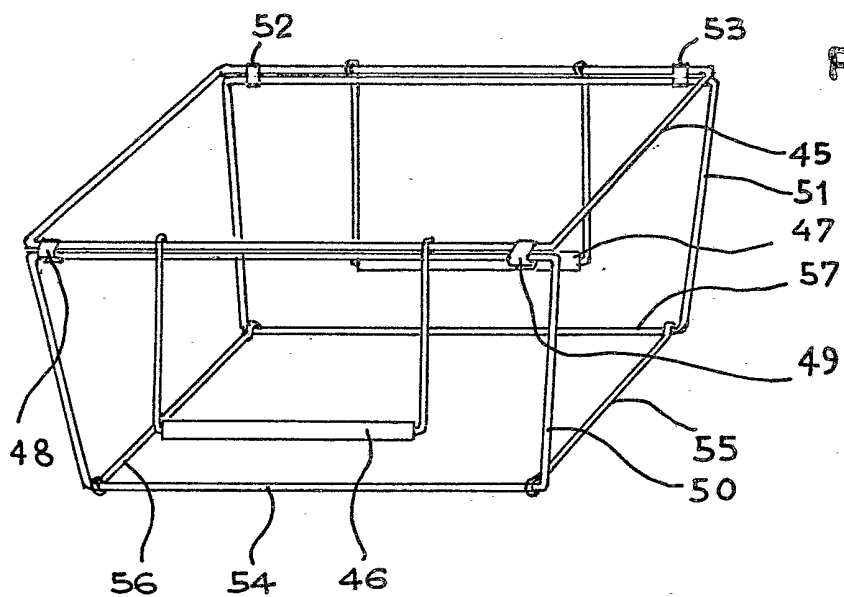


FIG. 12

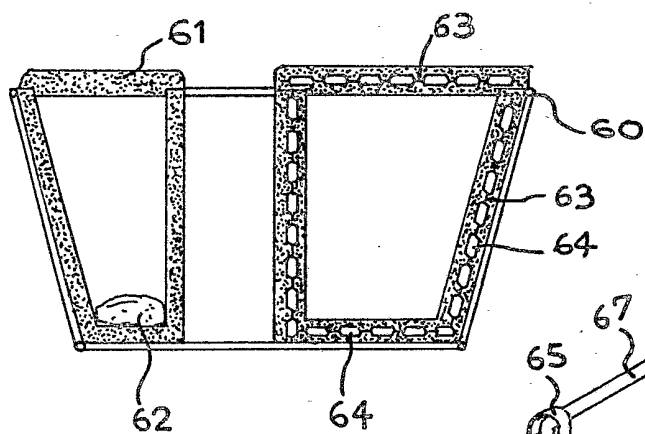


FIG. 13

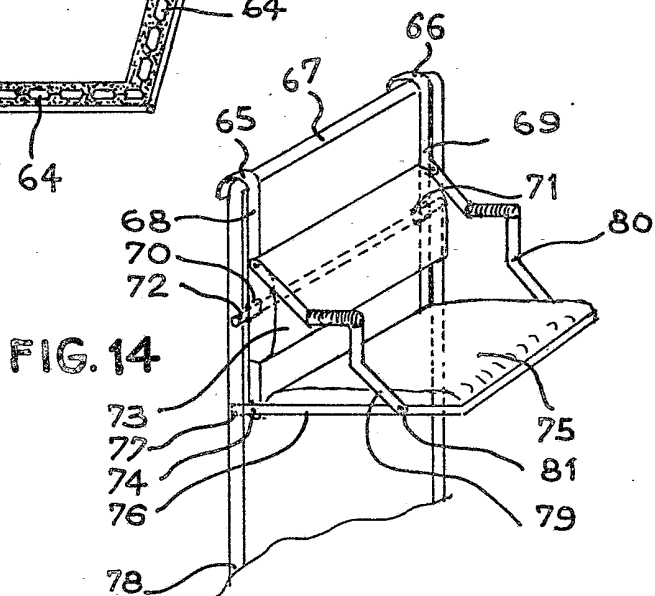


FIG. 14

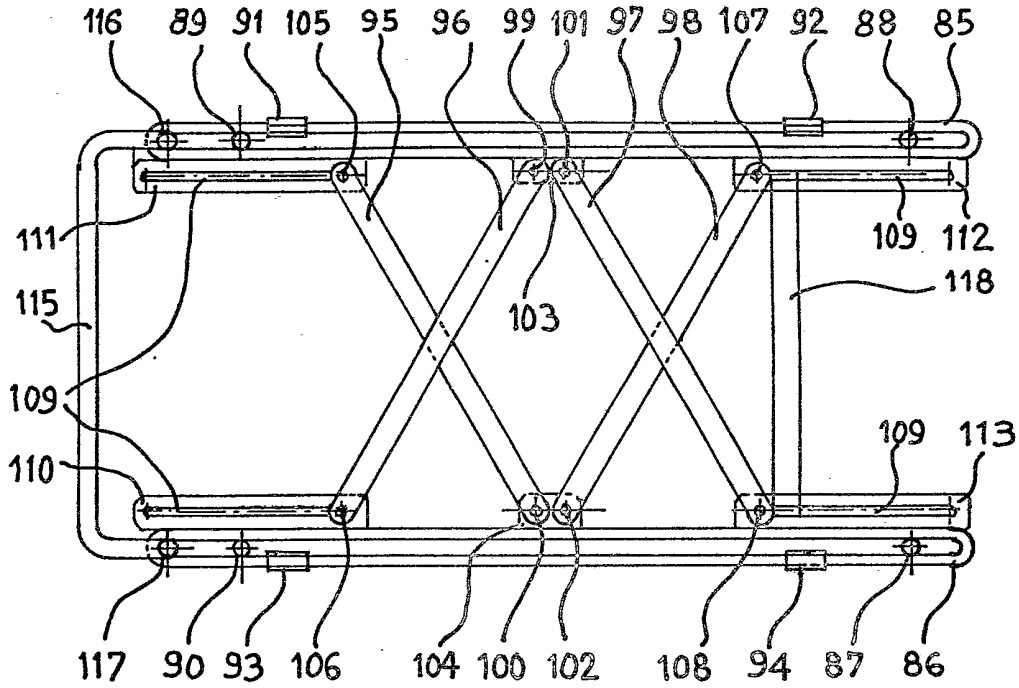


FIG. 15

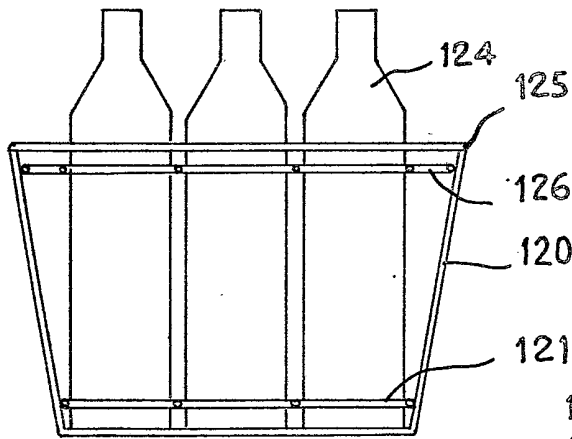


FIG. 16

FIG. 17

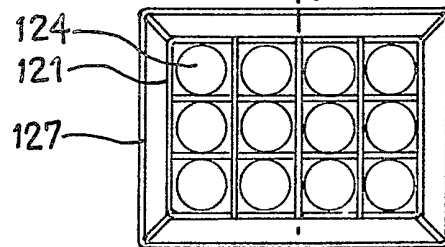
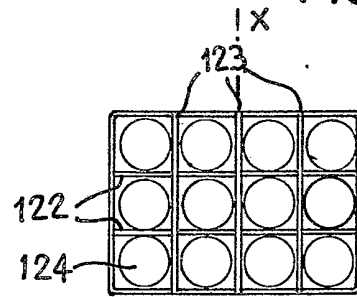


FIG. 18